

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 octobre à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 11 octobre 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 20

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Annie ALEXANDRE - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE — Christelle REMY - Jean-Michel VISSÉ - Marguerite CHAMBRIER - Alain DELATTRE - Brigitte DOIGNEAUX – Marie-Christine SORRIAUX -- Mickaël COTTRET - Nicolas LERMOYER -- Jean-Claude DESSAUVAGES - Delphine FAUQUEUX - Grégory COPIN (arrivé à 18h55 pour le vote à partir de la délibération n°28) - Sandrine BRUYERE - Jennifer JORISSE - Christophe CAPON - Marie-Thérèse HUET.

Absents excusés : Grégory BOULANGER qui donne procuration à Alain DELATTRE - Yvon DEUDON qui donne procuration à Pascal GUITTON.

Absente : Florence MASCLET.

Madame Annie ALEXANDRE a été nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Madame Colette DESSAINT, Maire de Masnières de 1989 à 2016. Monsieur le Maire informe qu'une plaque funéraire lui rendant hommage sera déposée prochainement.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°27/2019

VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE SIS 6 PLACE DE L'EGLISE A MASNIERES

Afin de procéder à la vente du presbytère, vous aviez accepté la division parcellaire des parcelles A374 et A375 (6 place de l'église) lors du Conseil Municipal du 15/02/18.

Dans la continuité du dossier, je vous propose donc de vendre l'ancien presbytère (parcelles nouvellement cadastrées A3517 et A 3519 pour 1 078 m²) à Madame CARPENTIER Claire domiciliée 113 rue Saint Olle 59554 NEUVILLE SAINT REMY au prix de 45 000 €uros.

L'évaluation domaniale en date du 17/10/19 est estimée à 45 000 €uros avec une marge de négociation de 10%.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accepter les conditions financières présentées ci-dessus.
- et de m'autoriser à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre de cette vente.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(19 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°28/2019

DIVISION PARCELLAIRE N°A 3458 / COMMUNE DE MASNIERES

En vue de l'agrandissement de la propriété cadastrée n° A 3331 dont le propriétaire est Monsieur TANT Maxime domicilié au 3 Allée des Tilleuls à MASNIERES, je vous propose la division cadastrale de la parcelle n° A 3458.

Cette division s'inscrit dans une continuité géographique comme il existe à d'autres endroits à la Résidence La Couture.

Je vous propose de m'autoriser à confier au Cabinet CARRON-BRIFFAUT, Géomètre expert, cette opération de division cadastrale et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette délibération.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°29/2019

CONVENTION DE GESTION ET D'ANIMATION DU TEMPS MERIDIEN : CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE

Je vous propose de confier à l'association IFAC Etablissement Nord sise à Cambrai l'organisation du service d'accueil pendant le temps méridien (cantine) à compter du 1^{er} janvier 2020.

La prestation s'applique à la gestion du service de cantine :

- mise à disposition de personnel (animateur) : recrutement, remplacement, déclarations sociales...
- suivi financier du service : impression des tickets, encaissement des repas...
- suivi administratif : paye de l'ensemble du personnel, relation avec les prestataires...
- coordination avec les établissements scolaires de la commune...

Le montant de la prestation est de 4 000 €/an.

Je vous demande d'accepter le projet de convention et de m'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes y compris les avenants.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°30/2019

CONVENTION POUR L'EQUIPE D'ENCADREMENT DES CLASSES DE NEIGE

Je vous propose de confier, à compter du 1^{er} janvier 2020, la mise à disposition d'une équipe d'encadrement pour les séjours de classe de neige à l'association IFAC Nord de France sise à Cambrai :

Le montant de la prestation est de 400.00 €/an auxquels s'ajouteront les salaires et charges sociales de l'équipe d'encadrement.

Les animateurs travailleront en partenariat avec l'équipe enseignante.

Je vous demande d'accepter le projet de convention et de m'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes y compris les avenants.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°31/2019

**RAPPORT DE LA CLECT DU 10/09/2019
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération de Cambrai s'est réunie le 10/09/2019 et a approuvé, au terme de ses travaux, le rapport relatif au transfert de charges lié à la prise de compétences « Elaboration du Plan-Climat-Air-Energie-Territorial ».

Les conseils municipaux des 55 communes composant la Communauté d'agglomération de Cambrai doivent se prononcer sur le rapport.

Vu le rapport de la CLECT adopté le 10/09/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable au rapport annexé à la présente délibération.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°32/2019

MOTION CONTRE LA REORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le courrier envoyé par Monsieur le Ministre de l'action et des Comptes Publics concernant la concertation lancée visant à une réorganisation de l'administration fiscale d'ici au 1^{er} janvier 2022.

L'arrondissement de Cambrai compte actuellement 7 trésoreries mixtes de plein exercice pour 116 communes et 2 hôpitaux représentant 404 budgets au total.

Au travers de l'exercice de leurs missions fondamentales, elles lient les communes et les agents des trésoreries dont l'expertise, la connaissance du terrain, la veille comptable et juridique et le rôle de conseil et de facilitateur sont essentiels, en particulier pour les communes de notre arrondissement, principalement rurales qui ne sont pas pourvues de services de gestion comptable et financier.

Ce service essentiel pour nos populations permet le paiement des produits locaux, le paiement de l'impôt, la prise en compte des situations particulières. Elles sont enfin un des derniers gages de la présence de l'Etat sur les territoires.

Les éléments qui sont portés à ce jour à notre connaissance laissent apparaître une diminution des effectifs, d'ici à 3 ans, de plus de 50% (passage de 63 à 31 ETP pour les services fiscaux, de 48 à 26 pour les personnels des trésoreries regroupées dans un « service de gestion comptable » unique à Cambrai).

Les 7 trésoreries (Avesnes les Aubert, Cambrai, Caudry, Clary, Le Cateau Cambrésis, Masnières et Solesmes) disparaîtraient au profit :

- d'un service de gestion comptable à Cambrai qui concentrerait les actuelles tâches de gestion effectuées par les trésoreries,
- de la création de 3 postes conseillers des collectivités locales basés à Cambrai, Caudry et Solesmes dont l'espace de travail au sein de leur territoire de compétence reste à définir,

- et des 7 accueils de proximité, ou lieux de « permanences » très limitées dans le temps, destinés à recevoir les usagers, lieux qui devraient être à terme au sein du réseau « France Service », actuellement Maison des Services Au Public, 2 seules existant sur notre territoire (l'une à Le Cateau Cambrésis pilotée par notre Conseil Départemental et l'autre à Gouzeaucourt pilotée par le Groupe « La Poste »).

Cette réforme prévoit également la suppression de services fiscaux actuellement implantés à Cambrai :

- L'antenne de pôle de contrôle et d'expertise,
- Le pôle de contrôle des revenus patrimoniaux,
- L'antenne de pôle topographique, géométrie et cadastre,
- Le service de publicité foncière,
- Le service des impôts des entreprises.

Enfin, les services de gestion hospitalière de Cambrai et Le Cateau seraient traités à Maubeuge. Aucune indication n'est donnée à ce jour pour nos Maisons de retraite et nos EHPAD.

L'essentiel des services présents disparaîtrait ainsi, il est important de prendre en compte le caractère rural de notre arrondissement et de stopper net la disparition des services publics enclenchée depuis trop d'années.

La suppression de services fiscaux actuellement implantés à Cambrai, et notamment le service des impôts des entreprises, va à l'encontre des besoins de notre territoire dont le dynamisme économique doit être accompagné au plus près du terrain.

Notre conseil municipal n'est pas favorable :

- à la suppression des trésoreries et des services fiscaux de proximité et de plein exercice,
- à la dégradation des services rendus aux usagers et aux collectivités locales,
- à la suppression massive d'emplois d'agents des finances publiques sur notre territoire.

Le conseil municipal souhaite :

- que les trésoreries et services existants soient pérennisés et confortés,
- le maintien des emplois existants,
- que la DGFIP accompagne réellement notre territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à (l'unanimité) :

- ➡ demande à ce que le projet actuel de réorganisation du réseau de la DGFIP soit élaboré en pleine concertation avec les territoires en fonction de leurs besoins réels.
- ➡ souhaite, sur la base de diagnostics partagés incluant les aspirations et les contraintes des territoires ruraux, un dialogue effectif ayant réellement et uniquement l'ambition de garantir la qualité du service rendu aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°33/2019

DEPLACEMENTS ACCOMPLIS PAR UNE DELEGATION POUR LA COMMEMORATION DU RETOUR DES RESCAPES DU BATAILLON DE GUERNESEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-8.

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger.

Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour.

Les missions revêtant un caractère exceptionnel c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil Municipal tel est le cas présenté aujourd'hui :

Dans le cadre du centenaire de la bataille de Cambrai et du départ de leur régiment pour la France, les autorités de Guernesey et la ville de Masnières ont organisé plusieurs manifestations en 2017 commémorant le sacrifice des soldats du Royal Guernsey Light Infantry qui ont combattu et perdu la vie pour un grand nombre d'entre eux à Masnières.

Ainsi, depuis plusieurs années, l'île de Guernesey et la ville de Masnières entretiennent de riches relations et travaillent ensemble sur un projet de jumelage avec la ville de Saint-Pierre-Port (capitale de l'île et bailliage de Guernesey).

Sur l'invitation du Royal Guernsey Light Infantry Trust, une délégation Masnieroise participera à la commémoration du retour des rescapés du bataillon de Guernesey venus combattre sur notre territoire.

A cette occasion, une cérémonie de jumelage entre les communes de Masnières et de Saint Pier Port aura lieu dans la maison de Victor Hugo, propriété de la ville de Paris.

Composition de la délégation :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pascal GUITTON, Adjoint aux affaires scolaires, qui assurera les liens entre les enseignants du collège et des écoles de Masnières et leurs homologues des établissements scolaires de Saint-Pierre-Port.
- Monsieur René CARPENTIER, Président de l'association des anciens combattants de Masnières.
- Monsieur Jean-Marie LABRE, historien local qui travaille sur l'organisation de ces événements.

Il vous est proposé de donner un mandat spécial à Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire, dans le cadre du déplacement qui se tiendra du 29/11/2019 au 01/12/2019 à Guernesey.

Les frais inhérents à cette mission seront remboursés à Monsieur le Maire, qui en aura fait l'avance pour lui-même et les trois autres membres de la délégation, sur présentation d'un état de frais.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°34/2019

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIDEC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SIDEC a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 8 août 2019 de procéder à une modification de ses statuts. Le projet de statuts prend en compte les différents échanges avec les élus des collectivités membres et les services préfectoraux au cours de ces derniers mois.

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption de la révision des statuts n'emporte pas pour la commune transfert automatique des nouvelles compétences. Le conseil municipal sera à nouveau consulté pour se prononcer sur sa volonté de transférer l'une des compétences optionnelles prévues dans la nouvelle rédaction des statuts.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 13 février 1952 portant création du Syndicat intercommunal de l'Energie du Cambrésis,

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant modification du périmètre et des statuts du SIDEC,

Considérant que la modification des statuts du SIDEC est :

- attendue de quelques communes qui ont des besoins en éclairage public et en infrastructure de recharge pour les véhicules électriques ;
- nécessaire pour prendre en compte l'évolution du SIDEC vers un syndicat mixte fermé suite à la prise de compétence en électricité rurale de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) et à l'application du mécanisme de « représentation-substitution ». La CCPM se substitue à la commune de FOREST-EN-CAMBRESIS au sein du SIDEC ;
- nécessaire pour prendre en compte les objectifs liés à la transition énergétique.

Considérant que les collectivités disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical pour se prononcer sur la modification envisagée et que, passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux statuts tels que présentés, applicables au 1^{er} janvier 2020.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°35/2019

**NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN
COMITES SYNDICAUX DES 11 JUIN ET 04 JUILLET 2019**

Je vous propose d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable"
- de la Commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) avec transfert des compétences "Eau Potable" et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"
- de la Commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences "Eau Potable"
- des Communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME (Aisne) avec transfert des compétences "Eau Potable"
- D'accepter la proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de BEAURAIN (Nord) avec transfert des compétences "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour suite à l'arrivée d'une circulaire préfectorale après l'envoi de la convocation pour le conseil municipal de ce jour. Avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°36-37/2019**TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU COULOIR DE LA MAIRIE
DEMANDES DE SUBVENTION : « DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES
RURAUX » et « RENOVATION CERTIFICAT ECONOMIE D'ENERGIE »**

La Ville de MASNIERES porte une attention particulière à l'entretien des espaces et bâtiments publics de la commune.

En ce qui concerne la mairie, plusieurs pièces ont déjà fait l'objet d'une rénovation : salle de réunion, bureaux, création de toilettes aux normes handicapées.

Aujourd'hui, il convient de procéder à la rénovation thermique du couloir de la mairie et de solliciter une subvention « Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux » auprès de l'Etat et « Rénovation Certificat Economie d'Energie » auprès de l'ADEME pour la fourniture et la pose d'une porte d'entrée principale, de deux portes-sas isolantes et d'une porte secondaire (côté cuisine).

Je vous propose :

- De confirmer la réalisation des travaux de rénovation thermique du couloir de la mairie.
- De fixer le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	20 000.00 €	Etat (DETR) :	8 000.00 €
		ADEME (CEE)	500.00 €
		Autofinancement :	11 500.00 €
TOTAL : 20 000.00 €		TOTAL : 20 000.00 €	

- Et de m'autoriser à déposer un dossier de subvention DETR et Rénovation Certificat Economie d'Energie, à étudier et à signer le dossier de subvention ainsi que toutes les pièces afférentes.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire recueille l'avis du conseil au sujet des consorts VISTICOT qui souhaitent vendre leurs jardins situés rue de Crèvecœur. Dans son Plan Local d'Urbanisme, la commune a identifié ces parcelles comme emplacements réservés en vue de la création d'un cheminement doux.

➤ Extrait de l'agenda du Maire depuis le 11 juillet 2019 :

- 30/07/19 - Réunion de chantier travaux extension école T. Hostetter
- 01/18/19 - Fête du centre aéré
- 06/08/19 - Réunion de chantier travaux extension école T. Hostetter
- 10/08/19 - Baptême Républicain
- 03/09/19 - Réunion Cambrésis Développement Economique
- 05/09/19 - Réunion avec l'Inspecteur de l'Education Nationale
- 09/09/19 - Avenir des perceptions avec le Député Guy BRICOUT
- 10/09/19 - Réunion de chantier travaux extension école T. Hostetter
- Réunion à la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC)
- 11/09/19 - Commission de suivi des révisions de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la CAC
- Commission Développement Economique à la CAC
- 12/09/19 - Commission des finances à la CAC
- 16/09/19 - Bureau CAC
- 17/09/19 - Réunion sur l'avenir des perceptions

- 18/09/19 - Bureau municipal
- 19/09/19 - Réunion avec le bureau de recherche des cavités souterraines
- 20/09/19 - Pacs
- 23/09/19 - Conseil Communautaire à la CAC
- 24/09/19 - Réunion de chantier travaux extension école T. Hostetter
- 26/09/19 - Réunion avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) à propos des friches industrielles
- 27/09/19 - Rencontre avec la nouvelle Direction du collège Jacques Prévert
- Pacs
- 28/09/19 - Baptême Républicain
- 01/10/19 - Bureau CAC
- 07/10/19 - Bureau SIVOM DE LA VACQUERIE
- 08/10/19 - Réunion de chantier travaux extension école T. Hostetter
- 09/10/19 - Rencontre avec la Direction de Graphic Packaging
- 14/10/19 - Rencontre avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Bureau municipal
- 15/10/19 - Réunion de chantier travaux extension école T. Hostetter
- Réunion au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
- 16/10/19 - Réunion révision du Plan Local d'Urbanisme
- 17/10/19 - Conseil Municipal

➤ Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Cambrai adressé au Président de la Chambre régionale des comptes au sujet des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Cambrai.

➤ Christelle REMY, Adjointe à la communication, à l'information et aux animations culturelles, informe l'assemblée des possibles spectacles 2020 organisés sur la commune par l'association « Les Scènes du Haut Escout » et sur l'élaboration du prochain bulletin municipal.

➤ Quelques dates :

- Inscriptions aux « Restos du cœur » le 29 octobre 2019.
- Le téléthon aura lieu les 06-07-08 décembre 2019.
- Prochain conseil Municipal : le 12 décembre 2019

➤ Il est rappelé de ne pas laisser son sac dans la voiture aux abords du cimetière.

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Le Secrétaire de séance

Alexandre

Annie ALEXANDRE

Fait à Masnières, le 22 octobre 2019.

Le Maire

Francis Noblecourt

Francis NOBLECOURT